

1188 Gimel, le 24 novembre 2011

CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

RAPPORT

sur le préavis municipal No. 7-2011
présenté au Conseil communal
en sa séance du 2 décembre 2011

« Budget 2012 » de la Commune de Gimel

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président
REYMOND Philippe
BUSSARD Alain
MESSIEUX Cyril
DIEPERINK Edgar, Rapporteur

s'est réunie à trois reprises soit :

- Le 17 novembre 2011 pour l'étude du budget et la rédaction des questions.
- le 21 novembre 2011, pour les réponses de la Municipalité en présence de Mme Sylvie Judas, Syndique, M. Philippe Rezzonico, Municipal et de Mme Pascale Ducret, boursière communale, que nous remercions chaleureusement pour leur collaboration,
- et le 24 novembre 2011 pour l'élaboration du présent rapport.

Préambule

La commission constate, que l'essentiel des dépenses répond au besoin de notre collectivité, aussi bien sur le plan social que sur le plan scolaire ainsi que pour l'ensemble des infrastructures communales.

La réorganisation des activités du personnel communal engendre une nouvelle répartition de la masse salariale dans plusieurs dicastères.

Une augmentation de 0.2% est consentie sur les salaires de notre personnel.

L'effectif en ETP (Emploi temps plein) représente actuellement 11.1 qui se compose comme suit:

Voirie & Conciergerie 6,2

Administration 4,3

Déchetterie 0,3

Bibliothèque 0,3

Administration générale

110.3517 Notre participation à l'étude du réseau transport public région Nyon se monte à Fr. 15.- par habitant par année sur 5 ans

150 La mise en place du centre des jeunes représente une augmentation non négligeable des charges (SFr. 120'000.-) qui correspond à l'engagement d'animateurs (80% + 20%).

Finances

L'évaluation prudente des rentrées fiscales laisse apparaître une marge d'autofinancement d'environ Fr. 424'000.-. Après amortissements hypothécaires, le solde disponible pour les investissements serait d'environ Fr. 31'000.-

Domaines et bâtiments

320 Le salaire du garde forestier est pris en charge dès 2012 par le triage intercommunal.

Travaux

450 La taxe voirie couvre le ramassage des ordures ménagères et des encombrants.

Instruction publique et cultes

510 Il est à noter que 250 élèves fréquentent les établissements scolaires publics.

Police

610.3511 L'entrée en vigueur de la réforme policière au 1^{er} janvier 2012 affecte les charges de plus de SFr. 100'000.-

Sécurité sociale

Les augmentations annuelles entraînent une charge supplémentaire de SFr. 200'000.

Services industriels

830 La vente de gaz reste en constante croissance.

Observations

Le déficit du budget prévu pour 2012 est lié aux charges non maîtrisables telles que la péréquation financière, la facture sociale et la réforme policière.

Pour une représentation graphique du budget, vous pouvez vous référer à l'annexe ci-jointe.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil Communal d'accepter le budget 2012 tel que présenté, soit :

Total des revenus : SFr. 8'569'579.00

Total des charges : SFr. 8'902'126.39

D'où un excédent de charges de SFr. **332'547.39**

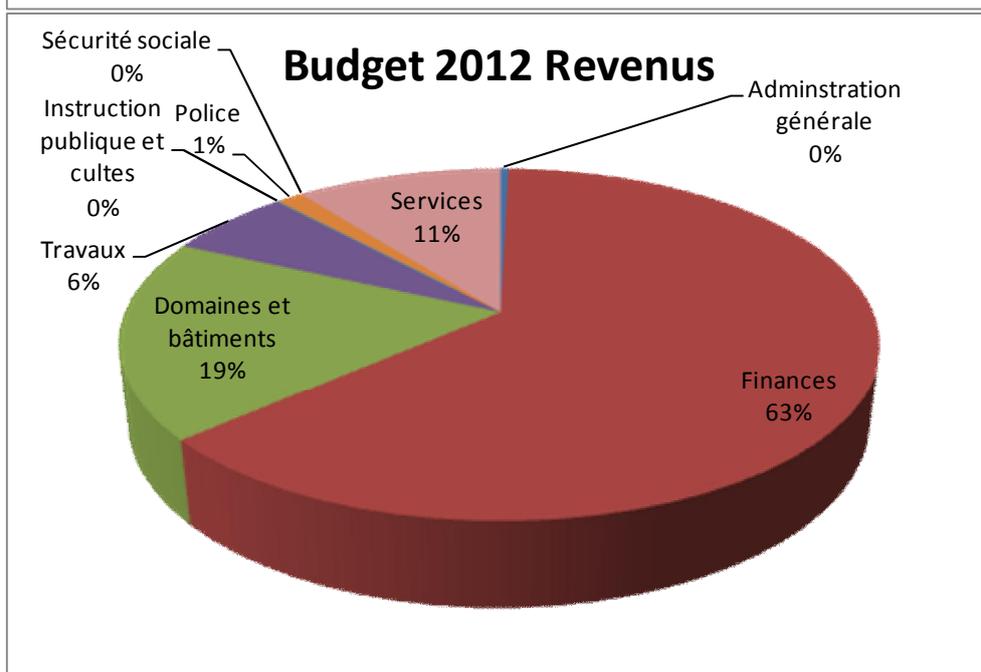
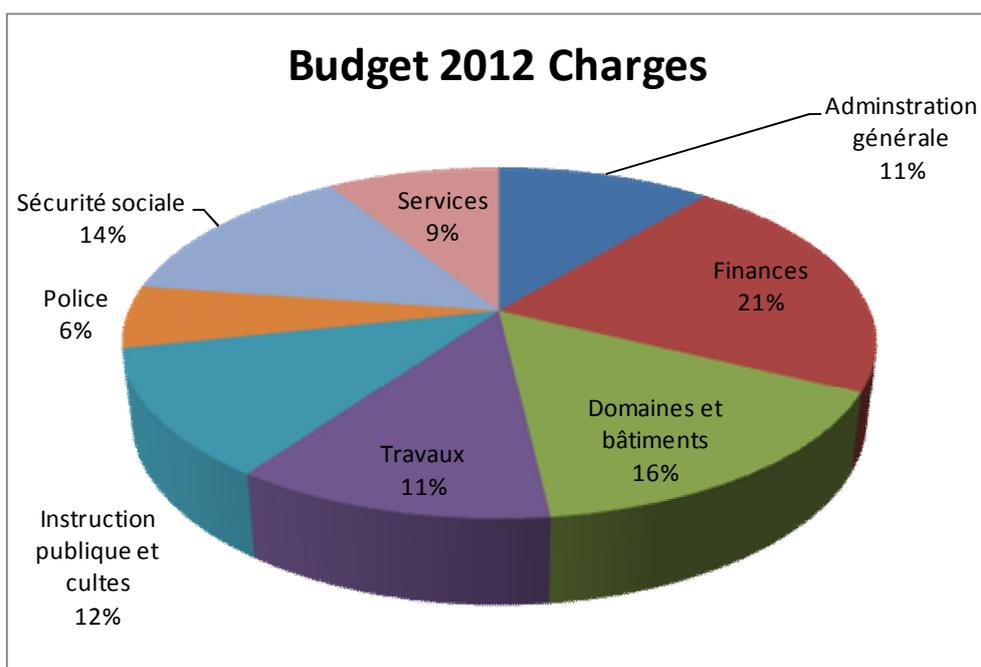
Le Président

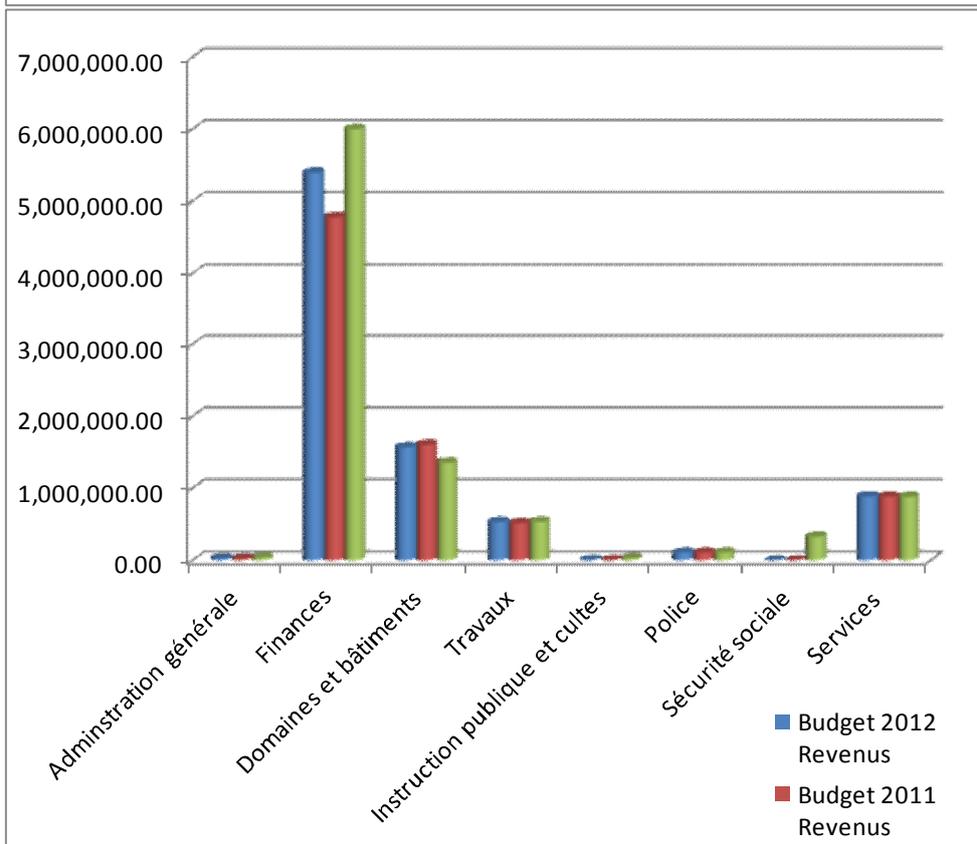
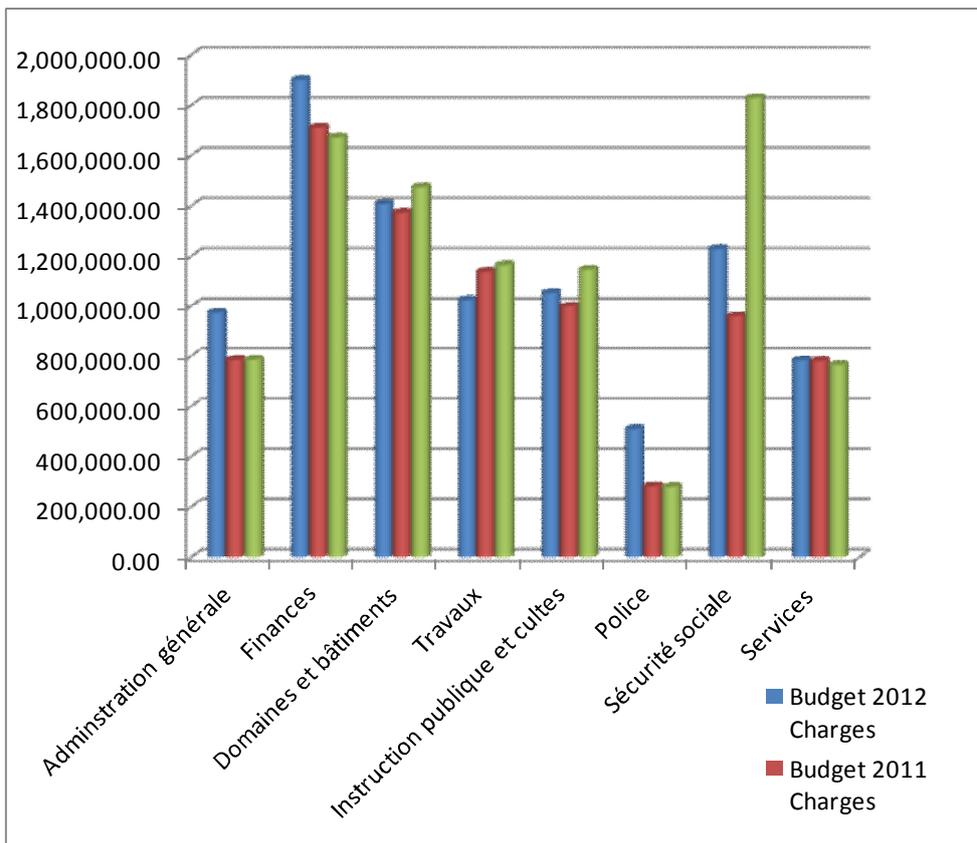
Le rapporteur

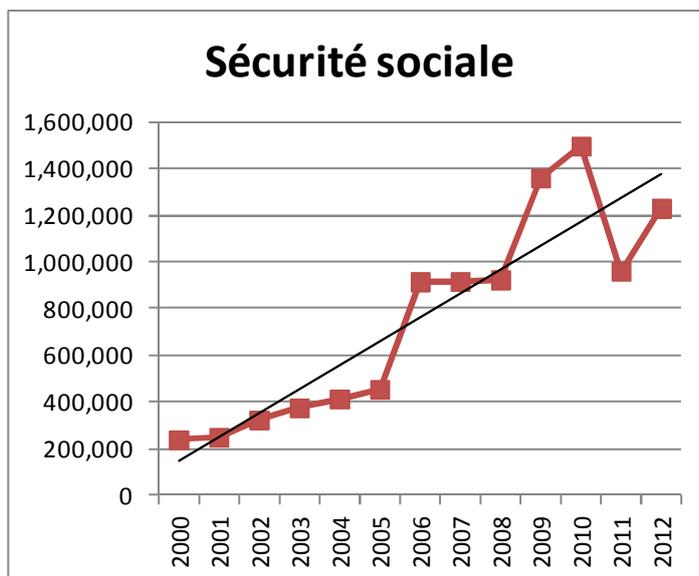
Les membres

Annexe

| Fonctions | Budget 2012 | Budget 2012 | Budget 2011 | Budget 2011 | Compte 2010 | Compte 2010 |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| Administration générale | 975,085.90 | 33,047.00 | 786,563.25 | 30,191.00 | 787,285.79 | 49,344.00 |
| Finances | 1,902,780.74 | 5,403,667.00 | 1,713,855.01 | 4,783,780.00 | 1,674,675.10 | 6,007,806.71 |
| Domaines et bâtiments | 1,411,107.85 | 1,576,371.00 | 1,375,257.90 | 1,612,318.00 | 1,476,713.61 | 1,360,931.33 |
| Travaux | 1,028,180.00 | 540,000.00 | 1,141,531.00 | 522,420.00 | 1,167,163.23 | 541,330.93 |
| Instruction publique et cultes | 1,056,394.90 | 7,500.00 | 1,001,551.30 | 7,500.00 | 1,149,134.10 | 36,681.90 |
| Police | 512,532.00 | 114,548.00 | 284,693.00 | 114,078.00 | 281,295.45 | 116,485.70 |
| Sécurité sociale | 1,231,062.00 | 500.00 | 961,261.10 | 500.00 | 1,830,706.50 | 333,872.00 |
| Services | 784,983.00 | 894,000.00 | 783,874.00 | 891,270.00 | 767,257.78 | 886,539.43 |







Montant de la sécurité sociale = Charges - Revenus
Les revenus sont des rétrocessions du canton